

Note d'analyse des registres de la concertation complémentaire du 1^{er} mars au 15 avril 2021

27 avril 2021

1 INTRODUCTION

L'analyse des contributions pour le COPIL du 19 avril 2021 a été réalisée sur plus de 2 400 expressions du public recueillies par le maître d'ouvrage lors des réunions publiques, ateliers, permanences et dans le cadre des avis reçus sur le site internet du projet et par courrier postal :

- Site internet :
 - 293 questions / réponses
 - 1 770 avis
 - 35 contributions
- Courrier postal : 53 expressions
- Réunion publique, ateliers et permanences (339 participants pour 50 demi-journées d'échanges) : plus de 250 contributions / avis

Les registres de la concertation, récupérés physiquement dans les jours suivants le terme de la concertation (15 avril 2021) ont été analysés et évalués du point de vue quantitatif et qualitatif, notamment concernant les éléments concordants ou le cas échéant complémentaires avec ceux partagés lors du COPIL (19 avril 2021).

Sur les 6 secteurs concertés, 179 expressions dans les registres ont été comptabilisées sur 2 400 expressions au total (7%), dont :

- 88 sur le secteur de Cannes-Grasse
- 4 sur le secteur de Marseille Saint-Charles (Marseille)
- 53 sur le secteur de Saint-André (Marseille) dont deux pétitions (respectivement 370 signataires et 24 signataires)
- 28 sur le secteur de La Delorme (Marseille)
- 6 sur le secteur de la 4^{ème} voie entre La Blancarde (Marseille) et La Penne/Huveaune

Ci-après le détail de l'analyse des expressions par secteur.

2 ANALYSE DES CONTENUS DES REGISTRES

2.1 REGISTRES SUR CANNES

Sur les 3 registres mis à disposition sur le secteur de Cannes-Grasse, 87 avis et 1 contribution ont été formulés.

Ces derniers sont répartis de la manière suivante :

- **Registre mis à disposition à la Communauté d'agglomération Pays de Grasse :** 9 avis, dont 8 soutiennent le projet LNPCA dans sa globalité et demandent un cadencement à 20 minutes sur la ligne Cannes-Grasse, ainsi que la réalisation de la bifurcation dénivelée de la ligne Marseille-Vintimille avec la ligne Cannes-Grasse
- **Registre mis à disposition à Mouans-Sartoux :** 1 contribution de la commune et 19 avis qui demandent, à 1 exception près, le maintien de la ligne directe entre Grasse et Vintimille
- **Registre mis à disposition à Cannes :** 59 avis répartis comme suit :
 - 20 avis de riverains opposés :
 - À la suppression de la gare de La Bocca (et favorables à la proposition du SID)
 - Au projet inutile, coûteux et impactant (nuisances sonores, dévalorisation immobilière, perte de vue, environnement, travaux...)
 - 37 avis pour soutenir :
 - Le remplacement de l'actuelle gare de La Bocca par une future gare plus attractive et qui favorisera l'essor commercial
 - L'augmentation des trafics ferroviaires et de leur fiabilité, bénéfiques au report modal
 - Le projet proposé par SNCF Réseau, dont l'insertion paysagère a été améliorée depuis 2019 et qui contribuera à embellir le quartier
 - 2 questions ou avis de personnes n'ayant pas compris le projet

Les thématiques portées à la connaissance de SNCF Réseau sur ce secteur sont les mêmes que celles exprimées lors de la réunion publique, des permanences et sur le site internet.

2.2 REGISTRES SUR MARSEILLE SAINT-CHARLES

Sur les 2 registres mis à disposition sur le secteur de Marseille Saint-Charles, **4 contributions** ont été formulées abordant principalement :

- Les impacts riverains
- Le dispositif de concertation
- Les bénéfices du projet pour le secteur et pour la région
- La problématique du stationnement sur le secteur

Aucune thématique nouvelle n'a été portée à la connaissance de SNCF Réseau sur ce secteur par rapport aux contributions formulées via les autres modalités (ateliers, permanences, ...).

2.3 REGISTRE SUR LA PARETTE

Une contribution a été formulée par la mairie de secteur. Elle a été prise en compte antérieurement parmi les contributions déposées en ligne via le site web du projet LNPCA.

Sur le registre, **1 contribution** a été formulée par un participant qui avait déjà échangé avec le maître d'ouvrage lors d'une permanence.

Aucune thématique nouvelle n'a été portée à la connaissance de SNCF Réseau sur ce secteur par rapport aux contributions formulées via les autres modalités (ateliers, permanences, ...).

2.4 REGISTRES SUR SAINT-ANDRÉ

Sur les registres mis à disposition à la MMA de Saint-André et à WeReso en gare de Marseille Saint-Charles :

- **50 avis** ont été comptabilisés, tous contre la fermeture du passage à niveau et sans expression sur la création du pôle d'échange multimodal de Saint-André
Une contribution d'ores et déjà comptabilisée parmi les contributions déposées en ligne n'a pas été intégrée dans la présente analyse (redondance).
- **2 pétitions comptabilisant 394 signatures** (370 signatures de riverains pour l'une et 24 signatures de commerçants pour l'autre) contre la fermeture du passage à niveau de Saint-André ont été déposées le 14 avril 2021

L'analyse de l'ensemble des contributions des registres confirment les expressions déjà portées à la connaissance du maître d'ouvrage lors de précédents temps d'échanges (2019 et 2021).

Le maître d'ouvrage a déjà répondu aux contributions sur ces thèmes, notamment lors des ateliers et permanences organisées en mars et avril 2021, qui ont permis des échanges avec les participants présents :

- **La crainte d'une augmentation du fret ferroviaire** (6 contributions)
- L'inquiétude **d'une aggravation de la saturation routière actuelle** sur le quartier de Saint-André, notamment du fait du report du trafic et des difficultés de circulation des bus liées au schéma circulaire proposé (6 contributions)
- La crainte d'une **augmentation des nuisances sonores et d'une dégradation du cadre de vie** sur Saint-André (7 contributions)
- Les **impacts fonciers** du projet et les expropriations potentielles (5 contributions)
- La proposition d'une sécurisation du passage à niveau accompagnée d'un aménagement des voiries plutôt qu'une fermeture, voire l'abandon du remplacement du PN. La réponse du maître d'ouvrage à la proposition de non remplacement du passage à niveau de Saint-André a été négative du fait de l'augmentation de sa dangerosité liée à la croissance du trafic TER liée au projet, qui dépasse les seuils de risques mortels acceptables (EPSF)

- **Le risque d'enclavement** du quartier de Saint-André mentionné (11 contributions)

L'analyse des avis et contributions a fait émerger un élément complémentaire : la crainte pour des commerçants situés dans le noyau villageois de Saint-André que la suppression du passage à niveau impacte les activités des commerces et l'animation de la vie du quartier (18 contributions dont 1 pétition des commerçants).

Le manque de communication autour du dispositif de concertation a néanmoins été mentionné dans 8 contributions.

Aucune proposition de solution alternative nouvelle n'a été portée à l'attention du maître d'ouvrage dans les registres par rapport à celles déjà identifiées suite aux échanges du maître d'ouvrage avec les participants en 2019 et en mars-avril 2021.

2.5 REGISTRES SUR LA DELORME

Sur les deux registres mis à disposition sur le secteur de La Delorme, **27 avis (n° d'appartements) et 1 question** ont été formulés :

- **19 foyers sont favorables pour rester**
- **2 foyers sont favorables pour partir sous certaines conditions de relogement**
- **6 foyers sont favorables pour partir**

Pour mémoire, les expressions des participants aux permanences de mars-avril 2021 ont permis de constater les positionnements suivants pour 37 foyers :

- *18 foyers sont favorables pour rester*
- *7 foyers sont favorables pour partir sous certaines conditions de relogement*
- *12 foyers sont favorables pour partir*

Nota : les expressions entre les avis sur le registre et ceux des permanences peuvent être redondantes sans qu'il soit possible de les identifier.

Aucune thématique nouvelle n'a été portée à la connaissance de SNCF Réseau sur ce secteur.

2.6 REGISTRES SUR LE SECTEUR DE LA 4^{ÈME} VOIE ENTRE BLANCARDE ET LA PENNE/HUVEAUNE

Une contribution a été formulée par la mairie de secteur. Elle a été prise en compte antérieurement parmi les contributions déposées en ligne sur le site web LNPCA.

Sur les deux registres mis à disposition pour recueillir les avis concernant l'opération de 4^{ème} voie entre La Blancarde et La Penne/Huveaune, **6 contributions** ont été formulées.

Les principales thématiques abordées portent sur :

- Les impacts fonciers de l'opération de 4^{ème} voie
- Le coût de l'opération

- Les modalités d'atténuation des nuisances en phase chantier et après mise en service

Aucune thématique nouvelle n'a été portée à la connaissance de SNCF Réseau sur ce secteur.

3 EN SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES REGISTRES

Le maître d'ouvrage a complété son analyse de l'ensemble des contributions, avis et questions formulées par les participants à la concertation via les différents supports avec l'analyse des contenus des registres.

La synthèse de cette analyse et les propositions du maître d'ouvrage, secteur par secteur, sont présentées ci-après :

Secteur de la bifurcation Cannes-Grasse

- Les thématiques formulées dans les registres sont identiques à celles exprimées par les participants sur les autres supports (réunion, permanences, site internet, ...) et prises en considération par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses propositions au COPIL du 19 avril 2021
- Les prises de position exprimées dans les registres sont, en proportion, plus favorables au projet proposé à la concertation par le maître d'ouvrage que les avis exprimés via les autres moyens
- Le MOA publiera sur le site une note détaillant les raisons pour lesquelles la « solution alternative » proposée ne peut être retenue comme une solution viable au projet.
- **En conséquence, le maître d'ouvrage confirme sa proposition faite au COPIL du 19 avril 2021 suite à la concertation complémentaire de 2021 :**
 - « Confirmer le programme défini dans la décision ministérielle du 23 juin 2020
 - La contre-proposition de déconnexion de la ligne Cannes-Grasse n'est pas retenue
 - Intégration des propositions d'amélioration faites par le maître d'ouvrage dans le programme définitif
 - Prolongement de la tranchée couverte de 130 m à l'est, rétablissement du Boulevard de la Mer, aménagements paysagers, phasage travaux limitant les nuisances pour les riverains, protection des arbres remarquables
 - Examen de la faisabilité des demandes issues de la concertation complémentaire pour intégration dans le dossier DEUP
 - Mesures de protection complémentaires contre le bruit : casquette au droit du Château de la Mer
 - Variantes paysagères au niveau du Boulevard de la mer »

Secteur de Marseille Saint-Charles (Marseille)

- Les thématiques formulées dans les registres sont identiques à celles exprimées par les participants sur les autres supports (réunion, permanences, site internet, ...) et prises en considération par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses propositions au COPIL du 19 avril 2021
- **En conséquence, le maître d'ouvrage confirme sa proposition faite au COPIL du 19 avril 2021 suite à la concertation complémentaire de 2021 :**
 - « Confirmation du programme défini dans la décision ministérielle du 23 juin 2020

- *Intégration des propositions détaillées d'évacuation des matériaux par le fer dans le programme*
 - *Base travaux ferroviaire de chargement des déblais, évacuation vers carrières embranchées, diagonale dans le plan de voie pour éviter des manœuvres de trains de matériaux, scénarios route/fer avec fer largement majoritaire,,,*
- *Intégration des fonctionnalités d'intermodalités décrites*
 - *Parvis Voltaire et Honorat avec intermodalité tramway National, bus, vélos, taxis, dépose minute*
 - *Parkings supplémentaires de 850 + 500 places*
 - *Passage mixte urbain-ferroviaire nord/sud sous le faisceau de voies*
 - *Galerie de liaison métro St-Charles / gare souterraine*
- *Poursuite de la coordination avec les projets métropolitains et municipaux autour de la gare de St-Charles :*
 - *Aménagement place des Marseillaises (secteur 1-7)*
 - *Tramway National (desserte Belle de Mai- joliette)*
 - *Jumelage voie verte vers Arenc (secteur 2/3) »*

Secteur de Saint-André (Marseille)

- Les thématiques formulées dans les registres sont identiques à celles exprimées par les participants sur les autres supports (réunion, permanences, site internet, ...) et prises en considération par le maître d'ouvrage dans le cadre de ces propositions au COPIL du 19 avril 2021, notamment la demande de ne pas supprimer les passages à niveaux.

On peut noter deux pétitions opposées à la suppression du passage à niveau de Saint André dont une exprime les inquiétudes des commerçants en lien avec l'impact potentiel du projet sur l'évolution de leur activité économique

- Les prises de position exprimées dans les registres sont en proportion plus défavorables au projet de remplacement du passage à niveau de Saint-André proposé à la concertation par le maître d'ouvrage que les avis exprimés via les autres moyens
- Le MOA publiera sur le site une note réexpliquant et détaillant les raisons pour lesquelles la demande de maintenir le passage à niveau de Saint André, malgré l'augmentation de trafic, ou de ne pas réaliser le projet du « Corridor Ouest » au sein du projet LNPCA, ne peut être retenue comme une « solution alternative » viable au sein du projet global, qui bien que fait d'opérations bien identifiés, repose sur une logique système, ou chaque brique a un rôle essentiel.
- **En conséquence, le maître d'ouvrage confirme en la précisant sa proposition faite au COPIL du 19 avril 2021 suite à la concertation complémentaire de 2021 :**

« Confirmation du programme défini dans la décision ministérielle du 23 juin 2020 pour le site de St-André

- *Aménagement du PEM selon le scénario 1 (concentré côté de la zone d'activités A. Roussin)*
- *Remplacement des passages à niveau : principe de retenir les infrastructures qui laissent ouverts plusieurs schémas de circulation possibles (étude de circulation routière ultérieure selon arrivée tramway, réorganisation des transports en commun et trame viaire à définir par la Métropole, bus ordinaire ou à gabarit adapté)*

- + *Création d'un pont-rail entre le chemin de St-Louis-au-Rove et le Bd Cauvet (double sens, gabarit bus ordinaire ou gabarit adapté)*
- + *Reprise du gabarit du Bd Barnier (simple sens, gabarit bus ordinaire ou adapté)*
- *Accompagnement financier des entreprises par le maître d'ouvrage si une baisse du chiffre d'affaires était avérée en lien avec l'évolution de la fréquentation du noyau villageois de Saint-André, suite à la mise en service du projet (PEM et remplacement des passages à niveau)*

Adaptation du programme du faisceau d'Arenc pour ne prévoir que le seul rétablissement des fonctionnalités existantes aujourd'hui sans anticipation de développement Fret :

- *Repositionnement des voies principales au centre du faisceau*
- *Création de 11 voies de remisage ou d'entretien de niveau 2 pour le TER*
- *Reconstitution des voies fret actuelles GPMM (550m) et voies de réception Storione, sans les infrastructures de développement fret (voies longues de plus de 750M : GPMM et ITE SOGARIS), qui feront, le cas échéant, l'objet de projets et de concertations spécifiques*
- *Décalage des voies côté mer pour élargissement de 15m du Bd du Radoub »*

Secteur de La Delorme (Marseille)

- Les thématiques formulées dans les registres sont identiques à celles exprimées par les participants sur les autres supports (permanences, site internet, ...) et prises en considération par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses propositions au COPIL du 19 avril 2021
- **En conséquence, le maître d'ouvrage confirme sa proposition faite au COPIL du 19 avril 2021 suite à la concertation complémentaire de 2021 :**
 - *« Suite à la concertation de mars-avril 2021, SNCF Réseau propose de ne pas organiser de concertation complémentaire compte tenu de la participation suffisante aux permanences et du positionnement explicite des participants*
 - *Une analyse des expressions recueillies permettra à la Métropole, la Ville et l'Etat de comparer les deux options et leurs implications*
 - *La décision de choix entre les deux variantes sera préparée préalablement avec les représentants de la Métropole, la Ville et l'Etat et prise lors d'un Comité de pilotage à programmer avant le 9 juillet 2021 »*

Secteur de la 4^{ème} voie entre La Blancarde (Marseille) et La Penne / Huveaune

- Les thématiques formulées dans les registres sont identiques à celles exprimées par les participants sur les autres supports (réunions, permanences, site internet, ...) et prises en considération par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses propositions au COPIL du 19 avril 2021
- **En conséquence, le maître d'ouvrage confirme sa proposition faite au COPIL du 19 avril 2021 suite à la concertation complémentaire de 2021 :**
 - *« La concertation a apporté des éléments complémentaires sur les gares et les pôles d'échanges*
 - *Le projet n'a pas suscité à la différence de 2019, d'oppositions nouvelles sur les incidences ni d'adhésion significative sur les services qu'il apporte*

- *Les éléments socio-économiques restent négatifs : - 400 M€*
- *En l'absence d'éléments favorables nouveaux, en cohérence avec la décision ministérielle de juin 2020, le maître d'ouvrage propose de ne pas intégrer l'opération « 4^{ème} voie entre Blancarde et La Penne/Huveaune » dans le programme des phases 1 et 2 présenté à l'enquête publique, et de la reporter dans les phases ultérieures tout en préservant sa faisabilité sans fausse-manceuvre dès la phase 2 »*

FIN DU DOCUMENT